Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 3 juin 2025

Par courrier électronique

Objet : Votre demande d'accès datée du 23 mai 2025

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) répond à votre demande d'accès à l'information datée du 23 mai dernier, visant l'obtention de renseignements concernant les essenceries en opération au Québec plus spécifiquement, les informations sur leur localisation (longitude et latitude), ainsi que le volume d'essence par année, pour la période de 2001-2022.

La Régie donne suite à cette demande, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., c. A-2.1) (la « Loi »).

La Régie vous transmet ci-joint les coordonnées et la localisation cartographique des essenceries ayant participé aux cinq éditions du Recensement des essenceries en opération au Québec (2022, 2019, 2016, 2013 et 2010).

Veuillez noter que cette liste (sans la géolocalisation) provient de la Régie du Bâtiment du Québec, qui émet les permis d'opération de ces essenceries. Conformément à la méthodologie de la Régie pour l'établissement des différents relevés sur les produits pétroliers, sont exclus de cette liste les essenceries inactives, les marinas, les pourvoiries, les relais de motoneiges et les dépôts à approvisionnement sélectif par carte (« cardlocks ») et les essenceries en territoires autochtones (voir le Guide méthodologique – partie 1, page 5).

Par ailleurs, le volume des ventes de chacune des essenceries est transmis de manière confidentielle à la Régie et traité de façon confidentielle par celle-ci, et par conséquent cette information ne peut être communiquée. Néanmoins, vous trouverez, au tableau 4 du Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de diesel (Recensement des essenceries en opération au Québec au 31 décembre 2022), les volumes annuels de ventes d'essence par région

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

administrative du Québec pour 2010, 2013, 2016, 2019 et 2022, années de publication des différents recensements réalisés par la Régie.

Dans les trente (30) jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la Loi au responsable pour répondre à une demande, une personne dont la demande a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

Elle peut également demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 de la Loi ou sur les frais exigibles.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie et
Responsable de l'accès à l'information

CR/ml

p. j.